



Dessin Charlie-Hebdo

Vert

CONTACT

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS



601
BIS

Du 7 AU 13
AVRIL 2001

7 FRANCS
1,07 EURO

Conseil national interrégional (CNIR) de Paris - 31 mars et 1^{er} avril 2001

Ratification du Traité de Nice

Sur proposition unanime des eurodéputé(e)s Vert(e)s français(es), le Conseil national interrégional (CNIR) des Verts, réuni à Paris les 31 mars et 1^{er} avril 2001 :

1. Affirme son refus de ratifier le Traité de Nice et demande aux parlementaires nationaux et européens Verts de relayer cette position.
 2. Appelle les député(e)s et sénateur(trices) de toutes obédiences politiques à repousser le vote sur le Traité de Nice tant qu'un calendrier et une méthodologie clairs quant à la suite du processus européen n'ont pas été définis par le gouvernement et le Conseil de l'Union européenne.
 3. Appelle, dans la perspective de la "Déclaration 23" du Traité (qui prévoit "un large débat sur l'avenir de l'Union européenne associant toutes les parties intéressées"), à l'ouverture d'un large débat public sur l'avenir et les finalités de l'Union associant largement tous les acteurs de la société civile.
 4. Demande l'ouverture, dès janvier 2002, d'une Conférence constitutionnelle à l'échelle européenne réunissant des représentants du Parlement européen, des Parlements nationaux et des Parlements régionaux, conférence dont l'objectif serait de doter l'Union d'un texte fondamental de nature constitutionnelle.
 5. Demande que l'accord éventuellement conclu pour la prochaine mandature comporte des dispositions sur l'Union européenne ayant pour but de démocratiser sa construction et de réorienter radicalement ses choix économiques et sociaux.
 6. Souhaite l'ouverture d'un débat lors des Journées d'été 2001 (dernière semaine d'août, dans le Jura) pour instituer un processus d'appropriation des questions européennes par les militant(e)s Vert(e)s.
- Unanimité.*

Droit de la famille

Le CNIR, à la majorité de ses membres, a décidé de préciser les positions du mouvement pour une réforme du droit de la famille, qui le mette en conformité avec la Convention européenne des Droits de l'Homme, et notamment avec son article 8, dont les principes sont réaffirmés dans la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne, adoptée lors du sommet de Nice, en décembre 2000. Il demande aux député(e)s Vert(e)s de tout mettre en œuvre pour :

1. Que soit modifié le décret du 23/08/85 qui exclut, dans son article 9, qu'il soit allégué de la situation matrimoniale du (de la) candidat(e) pour refuser un agrément en matière d'adoption, en rajoutant : "il est exclu qu'il soit allégué de l'orientation sexuelle du (de la) candidat(e) pour refuser un agrément en matière d'accueil ou d'adoption".
*Pour : beaucoup.
Contre : 0.
Abstentions : 2.*
2. Que soit supprimé l'article 346 et modifié l'article 343 afin de "permettre l'adoption par un couple de concubins ou de personnes pacsées de même sexe ou non présentant de bonnes conditions d'accueil et de développement pour un enfant".
*Pour : 37.
Contre : 10.
Abstentions : 7.*
3. Que soit "étendue au (à la) concubin(e) ou au (à la) partenaire pacsé(e) de même sexe ou non" l'adoption plénière de l'enfant d'un membre du couple par une évolution des articles 343, 346, 365 du Code civil. Cet aménagement, appelé "adoption par le second parent", est déjà adopté par une quinzaine d'États.
*Pour : 40.
Contre : 13.
Abstentions : 6.*
4. Que soit aménagée l'adoption simple par une évolution des articles 346, 361, 372 du Code civil, pour

"permettre, si les parents légaux sont d'accord et dans l'intérêt de l'enfant, l'adoption simple par le parent social". L'adoption simple permet l'addition de parents adoptifs aux parents de naissance, mais l'autorité parentale y est actuellement transférée aux seuls parents adoptifs. Un aménagement de ce dispositif, avec autorité parentale partagée par les parents biologiques et le parent social, permettrait à l'enfant d'avoir une filiation conforme à son environnement parental constitué d'une famille multiparentale. Ces aménagements, fondés sur l'éthique de la responsabilité et sur la coparentalité, respectent toutes les personnes concernées et permettent d'offrir à l'enfant une réelle protection de ses liens en le faisant appartenir à un cercle familial élargi.

*Pour : 54.
Contre : 0.
Abstentions : 3.*

Santé et droit des patients

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 31 mars et 1^{er} avril 2001 :

- A) Soutient la création d'un droit des patients par la loi de modernisation sanitaire.**
1. Le CNIR soutient l'accès direct au dossier médical sans aucune exclusive d'annexe technique.
 2. Le CNIR soutient la reconnaissance du rôle des associations de malades et d'usagers du système de santé. Reconnues "d'utilité sanitaire" au niveau national ou régional, elles représentent les usagers dans les établissements de santé, les différentes instances de l'assurance maladie, y compris le Tribunal des affaires de la Sécurité sociale, ainsi que, pour le futur, dans les conférences régionales et nationale de la santé prévues dans la deuxième partie de ce texte. Le CNIR demande que la loi précise les critères de représentativité des associations d'utilité sanitaire. Il demande qu'un article de la

loi précise que, pour être reconnues "d'utilité sanitaire", les associations d'usagers ne devront pas comprendre, dans les membres de leur bureau, plus de 15 % de membres de professions de santé, ni recevoir aucun salaire de firme pharmaceutique ou de matériel médical ; elles ne devront pas non plus être subventionnées, d'aucune façon et à aucun degré, par ces firmes.

3. Le CNIR soutient la mise en place, dans chaque établissement de santé, d'une Commission de la qualité de la prise en charge et des relations avec les usagers, pour "veiller au respect des droits des usagers et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge". Le CNIR demande qu'un article de la loi précise que cette commission devra comprendre, pour au moins la moitié de ses membres, des malades actuels ou anciens et des représentants d'associations d'usagers, et pour le reste, des professionnels de santé et des responsables administratifs.

4. Le CNIR demande que soit intégré, dans le projet de loi, la définition d'un droit des patients à avoir recours, dans tous les cadres de santé, de manière complémentaire ou alternative, à des médecins non conventionnelles. La définition de ce droit reprendra les définitions des médecines non conventionnelles données par le Parlement européen et l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

B) Le Conseil national interrégional des Verts propose d'ajouter, dans la loi de modernisation sanitaire, un chapitre qui définisse les institutions d'une "citoyenneté de la santé".

1. Le CNIR demande la dissolution des Ordres professionnels du domaine de la santé. C'est le signal indispensable de toute démocratisation crédible. Les responsabilités de ces Ordres seront réparties entre les institutions judiciaires, les chambres professionnelles d'une Conférence nationale et

de Conférences régionales de santé que nous proposons de créer, ainsi que les Comités d'éthique.

2. Le CNIR demande que soient instituées une Conférence nationale de santé et des Conférences régionales de santé, dont le mandat sera quinquennal. Ces Conférences seront composées, chacune, de trois Chambres : une Chambre des professionnels nommés par des institutions représentatives, une Chambre des organisations sociales, composée de membres nommés par les grandes organisations syndicales interprofessionnelles ouvrières et patronales, et une Chambre des patients, composée de membres élus au suffrage universel, à la proportionnelle, sur des listes proposées par des associations d'usagers. Ces conférences auront pour mission de publier régulièrement un état sanitaire de la France et de chacune de ses régions, un état de la recherche sanitaire, et un état des politiques de prévention et de soins à ces deux niveaux, en mettant en regard la situation initiale, les moyens employés et les résultats obtenus. Elles proposeront, pour la période suivante, un plan quinquennal d'action dans les trois domaines des soins, de la prévention et de la recherche. Les orientations définies par ces conférences définiront des hiérarchies d'importance et d'urgence, qui devront être prises en compte par les organismes exerçant une autorité budgétaire, notamment l'État, les régions, les départements, les communes et les Caisses centrales et régionales d'assurance maladie de la sécurité sociale. Des rapports d'exécution seront également publiés.

3. La Conférence nationale de santé et les Conférences régionales de santé pourront, à tout moment, se saisir de tout sujet de santé dans leur cadre national ou régional. Les Conférences de santé exerceront une responsabilité particulière dans le domaine de la prévention, en exerçant,

en liaison avec les organismes compétents, une fonction de veille, de précaution et d'alerte. Elles permettront aux citoyens d'exercer, à tout moment, leur droit d'obtenir un débat scientifique contradictoire devant un jury citoyen. Les conditions d'exercice du droit de saisine seront précisées : nombre de personnes, forme de la saisine, etc. Elles exerceront un droit de saisine auprès des organismes de veille et d'expertise sanitaire et auprès du Comité national d'éthique. Elles permettront aux citoyens d'obtenir, sur toute décision de santé imposant son caractère obligatoire, une expertise contradictoire de leur choix.

4. Le CNIR appelle aussi au renforcement de la représentation des usagers dans les Conseils d'administration ou de direction des établissements hospitaliers.
*Unanimité
moins une abstention.*

Immigration et citoyenneté

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 31 mars et 1^{er} avril 2001, a demandé au Collège exécutif (CE) :

- de demander aux nouveaux élus Verts de faire voter un vœu par leurs conseils municipaux, afin de demander au gouvernement de mettre à l'ordre du jour du Sénat, au plus vite, la proposition de loi sur le droit de vote de tous les résidents étrangers ;
 - d'organiser l'appel à l'ensemble des Verts et des élus, à participer aux rassemblements devant le Sénat, les préfetures et les mairies, le 3 mai 2001, date anniversaire du vote, à l'Assemblée nationale, du droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers aux élections municipales.
- Unanimité.*



Conseil national interrégional (CNIR) de Paris - 31 mars et 1^{er} avril 2001

... SUITE DE LA PAGE 1

Transport des déchets nucléaires

Le Conseil national interrégional des 31 mars et 1^{er} avril a décidé de demander aux groupes locaux des Verts géographiquement situés sur le trajet des trains de déchets nucléaires circulant entre l'Allemagne et la Hague (trajet aller) de tenir, dans les gares concernées, au moment du passage des trains de déchets, des campagnes de communication sur les dangers de ces transports.
Unanimité.

Manifestation antinucléaire du 21 octobre 2001

Le CNIR a décidé par ailleurs de proposer au réseau d'associations antinucléaires de s'associer aux Verts, pour organiser, le 21 octobre, un événement fort sur le nucléaire, de façon à ce qu'il existe un événement national concomitant aux manifestations décentralisées.
*Pour : 47.
Contre : 2.
Abstentions : 14.
Refus de vote : 1.*

Appel aux écologistes allemands

Le Conseil national interrégional a décidé de publier, dans la presse allemande, un appel aux écologistes allemands sur la position de principe des Verts quant aux transports des déchets nucléaires.
*Pour : beaucoup.
Contre : 2.
Abstentions : 2.
Refus de vote : 1.*

Journées d'été et nucléaire

Le CNIR a décidé d'organiser, dans le cadre des Journées d'été 2001, avec le Réseau pour la sortie du nucléaire, un moment de réflexion et de travail sur le transport des déchets nucléaires.
Unanimité.

Campagne pour la proportionnelle

Le Conseil national interrégional réuni les 31 mars et le 1^{er} avril a demandé au CE d'initier, dans les 15 jours, une campagne pour la proportionnelle relayée par les régions. Cette campagne prendra la forme d'un dépliant pédagogique expliquant en quoi la proportionnelle garantit la représentation démocratique de l'électorat et d'un modèle de pétition à faire signer par le public.
Unanimité moins 5 abstentions.

Proportionnelle et accord avec le PS

- Considérant que Les Verts se battent pour de réels progrès politiques en 2002 et non pour la reconduction de 5 ou 6 sortants Vert(e)s et l'obtention d'une dizaine de nouveaux sièges (15 sièges représentent 2,6 % de l'Assemblée nationale). Ce qui est aussi en jeu dans l'obtention d'une dose de proportionnelle, c'est notre indépendance politique vis-à-vis du PS ;
- considérant que l'instauration d'une dose de proportionnelle garantirait une représentation plus juste des différents courants d'opinion de la scène politique française ;
- considérant qu'il revient avant tout aux Verts de choisir qui seront nos représentant(e)s à l'Assemblée ;
- considérant que les dernières élections locales montrent une fois de plus que là où il y a accord avec la gauche, Les Verts sont des partenaires fiables et totalement engagés dans l'union, mais qu'en revanche, le temps de l'apport gratuit des voix Vertes au PS est révolu ;
- considérant que l'Assemblée générale (AG) du 29 octobre 2000 avait affirmé, par le vote de la motion ponctuelle thématique n° 4, la volonté de la majorité des militant(e)s de faire de la proportionnelle un préalable à la conclusion d'un nouvel accord avec le PS (et non pas un préalable aux négociations), il apparaît malheureusement que cette volonté démocratique n'est pas suffisamment affirmée. D'une part, la médiatisation de cette

motion n'a pas été à la hauteur de ses effets historiques dans tous les cas de figures : soit l'introduction d'une dose de proportionnelle, soit le risque d'une défaite de la gauche. D'autre part, l'absence de consultation des régions au sujet des négociations en cours affaiblit nos positions et présage mal d'une répartition géographiquement équilibrée des futurs député(e)s Vert(e)s. En octobre dernier, les adhérent(e)s des Verts n'ont pas voté à la légère, ils connaissaient les risques inhérents à cette décision ; Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 31 mars et 1^{er} avril 2001, a réaffirmé son obligation d'appliquer strictement et totalement les termes de la motion ponctuelle thématique n° 4, "Clé pour la proportionnelle", votée lors de l'AG du 29 novembre 2000. D'une part, la dose de proportionnelle "constitue un préalable à la conclusion de tout accord avec la gauche pour les législatives de 2002" et d'autre part, "cette dose doit permettre à tout parti politique ayant passé un certain seuil de voix d'obtenir au moins la moitié du nombre de sièges qu'il aurait obtenu à la proportionnelle intégrale". Le CNIR a réaffirmé la nécessité de rendre publique cette position des Verts et de souligner son importance historique et ses conséquences. Le CNIR a ajouté que dans le cadre d'un accord que nous souhaitons vivement sur ces bases, il est nécessaire que les régions soient consultées rapidement afin que cet accord soit géographiquement équilibré.
Unanimité.

Les Verts et la jeunesse

Le Conseil national interrégional des Verts a formulé le vœu de l'organisation d'Assises de la jeunesse ; les mouvements "Forum des Jeunes Verts" et "Chiche !" seront consultés sur l'organisation de ces assises.
*Pour : 30.
Contre : 2.
Abstentions : 16.*

Fonctionnement du Conseil national interrégional

Le CNIR a décidé que le document préparatoire du CNIR, les motions d'urgence présentées six jours avant le CNIR et les motions d'urgence rajoutées par le CE font l'objet de trois envois séparés par e-mails à tous les membres du CNIR ainsi qu'à tous les secrétaires départementaux et régionaux qui disposent de courrier électronique.
*Pour : 41.
Contre : 0.
Abstentions : 0.
Adopté et porté à l'agrément intérieur.*

Conseil statutaire

Suite à la démission de Françoise Matricon, un poste de membre du Conseil statutaire, poste féminin non francilien, était à pourvoir.
*Votants : 72.
Blancs et nuls : 12.
Exprimés : 60.
Christine Albert : 24.
Nino-Anne Dupieux : 36. Élu.*

Commission Santé

Le Conseil national interrégional a ratifié la proposition de la commission Santé de nommer André Cicollella comme responsable de la commission.
Unanimité moins une abstention.

Compétences d'interventions

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 31 mars et 1^{er} avril 2001, a condamné l'intervention intempestive du niveau national dans un problème qui n'est pas de sa compétence (le plan départemental des déchets de l'Aude). Il le regrette d'autant plus que cette intervention fait apparaître une division des Verts dans un département sans conflit et affaiblit ainsi Les Verts locaux à moins de deux mois des élections. Le CNIR a réaffirmé que l'intervention d'un niveau supérieur dans un problème local ne peut se faire qu'en cas

de conflit interne ou de conflit avec le niveau supérieur, ou de prise de position en contradiction avec celles des Verts. En tout état de cause, aucune intervention ne peut avoir lieu sans prévenir Les Verts locaux, et le soutien aux associations "NIMBY", contre l'unanimité des Verts locaux, est totalement proscrit.
*Pour : 25.
Contre : 0.
Abstentions : 12.*

Le compte-rendu complet des décisions du CNIR est disponible au Secrétariat national :
107 av. Parmentier,
75011 Paris.
Tél. 01 43 55 10 01.
Sur Internet :
<http://www.les-verts.org>
Par courriel :
documentation@les-verts.org

À propos des primaires qui désigneront le (la) candidat(e) des Verts à l'élection présidentielle de 2002...

À ce jour, et sauf erreur, cinq candidat(e)s – adhérent(e)s des Verts – ont d'ores et déjà annoncé leur candidature pour représenter Les Verts à l'élection présidentielle de 2002 : Alice Crété (21 ans, Ile-de-France), Yves Frémion (53 ans, Ile-de-France), Alain Lipietz (53 ans, Ile-de-France), Noël Mamère (52 ans, Gironde), Étienne Tête (44 ans, Rhône-Alpes)... Bien entendu, la liste réelle et complète des candidat(e)s ne sera connue qu'après la date officielle de dépôt des candidatures : le dimanche 15 avril 2001, avant minuit (au plus tard). Les candidatures devront être accompagnées d'une profession de foi (maximum 20 000 signes) signée par cent adhérent(e)s à jour de cotisation, issu(e)s de dix régions Vertes au moins, et d'une photo du (de la) candidat(e). Ces professions de foi seront publiées fin avril dans une *Tribune des Verts* spéciale. Les adhérent(e)s des Verts seront invités à voter par correspondance avant le lundi 14 mai (cachet de la poste faisant foi). Les bulletins de vote seront insérés dans la *Tribune des Verts* publiant les candidatures. Précisions importantes : les adhérent(e)s souhaitant donner leur signature à tel ou tel candidat(e) devront s'exécuter avant le 15 avril et faire parvenir leur signature directement au candidat ou à son mandataire. Les signatures qui arriveraient au Secrétariat national seront détruites !

- Alice Crété : Atelier Totam, 37 rue du Retrait, 75020 Paris. Tél. 01 43 66 23 19.
- Yves Frémion : 7 rue des Fossés-Saint-Marcel, 75005 Paris. Tél. 06 71 49 25 87. Fax : 01 53 85 69 49.
- Frédérique Tarride (mandataire d'Alain Lipietz) : 3 rue Léo Delibes, 75016 Paris. Tél. 01 42 15 25 04. Fax 00 32 2 284 92 07.
- Michel Bock (mandataire de Noël Mamère) : 9 rue Gaston Montmousseau, 78280 Guyancourt. Tél. 01 30 44 11 24 ou 06 14 32 17 83.
- Nicole Combredet (mandataire d'Étienne Tête) : 7 rue des Papegaults, 41000 Blois. Tél. 06 82 36 48 32. Tél./fax 02 54 81 05 89.

Le dépouillement du premier tour aura lieu le 20 mai. Les professions de foi des candidat(e)s participant au second tour devront être déposées au Secrétariat national le lundi 28 mai, à minuit (dernier délai). Pour le vote par correspondance, la date butoir sera le 15 juin, suivant la même procédure. Le dépouillement du second tour se déroulera le mercredi 20 juin.

Pour la campagne interne, six réunions publiques officielles sont organisées, réunissant l'ensemble des candidat(e)s :

- Mardi 24 avril : Toulouse (santé, environnement).
- Jeudi 3 mai : Lyon (transport, énergie).
- Vendredi 4 mai : Marseille (rapport Nord-Sud, quelle mondialisation ?).
- Mercredi 9 mai : Strasbourg (citoyenneté et exclusion, quelle démocratie pour nos cités ?).
- Jeudi 10 mai : Rennes (agriculture et monde rural).
- Vendredi 11 mai : Paris (quelle politique économique pour le développement durable ?).

GB

vert L'OURS

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS

Rédaction : 107 avenue Parmentier, 75011 Paris
Tél. : 01 43 55 10 01 - Fax : 01 43 55 16 15
E-mail : vcontact@les-verts.imaginet.fr
Web : <http://www.les-verts.org>

Directeur de publication : Stéphane Poli
Directeur de rédaction : Jean-Luc Bennahmias
Rédactrice en chef : Géraldine Bojver
Secrétariat de rédaction/mise en page : GB

Reporter : Éric Marquis
Imprimerie : Presse Pluriel, Paris - Tél. : 01 43 66 71 53
Tirage : 12 000 ex.

CPPAP n° 68 242 - ISSN 0298-8089
Ont aussi collaboré à ce numéro :
Raymond Lévêque, Serge Marolleau,
Ruffin M'Paka, P Yann Salaun

JE M'ABONNE À

vert

HEBDOMADAIRE ÉDITÉ PAR ÉCODIF

Abonnement individuel : un an : 200 F
Tarif spécial adhérent des Verts : un an : 150 F
Abonnement institutionnel : un an : 300 F
Chômeurs, étudiants... : un an : 100 F

Les nom, prénom et adresse de nos abonné(e)s sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec Vert Contact, sauf opposition motivée. Dans ce cas, la communication sera limitée au service de l'abonnement. Les infos pourront faire l'objet d'un droit d'accès et de rectificatif dans le cadre légal.

Nom Prénom

N° , rue

Code postal Ville

Tél. Fax

Coupon à renvoyer avec votre règlement par chèque bancaire ou postal (exclusivement) à Vert-Contact, service abonnements, BP 90, 75961 Paris Cedex 20 - Tél. 01 43 66 16 05

JE REJOINS

Les Verts

Nom

Prénom

N° , rue

Code postal

Ville

Tél.

Fax

Profession

Coupon à renvoyer (ne pas envoyer d'argent, vous recevrez sous peu un courrier) Les Verts, service adhésions - 107 av. Parmentier, 75011 Paris

